

P27/D1,108

**CORRESPONDANCE
NUMÉROTÉE**

**LA NUMÉROTATION
SUR CE FILM**

**RENVOIE
AUX NUMÉROS DES PIÈCES**

REFERENCE: Répertoire numérique P27/D1,78

P27/D1,108



Pièces réunies

DÉBUT

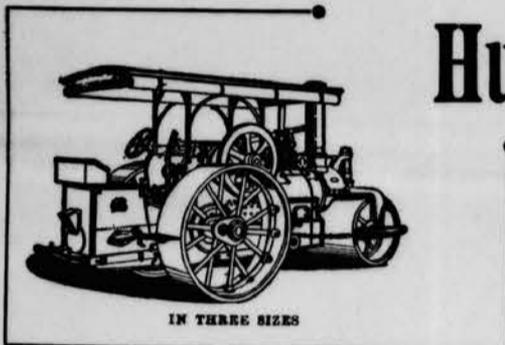
P27/D1,108

Hugh Cameron



R. B. Cameron

WATEROUS ROAD MAKER



IN THREE SIZES

Hugh Cameron & Co.

WATEROUS
Selling Agents

Manning Chambers
72 West Queen Street
Phone Main 4706

WATEROUS FIRE FIGHTER



IN FIVE SIZES

Road Machinery and Fire Apparatus our Specialty.

Toronto, Ont.

June 13th? 1905.

Chief Tremblay,
Ste Cunegonde Que.

My dear Chief.-

Enclosed please find copies of reports of the Waterous And Lafrance fire engine tests.

I am sorry that I cannot give you a copy of Chief Benoit's testimonial, as my son has the original with him. I have asked Mr. Morrison to send you a copy which no doubt he will do.

Trusting to have a line from you here Thursday morning,

I am,

Yours very respectfully,

Hugh Cameron

P27/D1,108

C O P Y.

Ottawa, Ont. Jan. 7th. 1902.

Messrs. Hugh Cameron & Co .,
Agents Waterous Steam Fire Engines,
Toronto, Ont.

Dear Sirs.-

At a recent test made in this city of LaFrance Steam Fire engine and a Waterous Steam Fire Engine, I acted as one of the judges and watched both engines very carefully. The Waterous certainly did the better work, and I am satisfied is the equal of the Lafrance in evēry respect. Both engines were of the same capa-city.

I see no reason why Canadians should go out of Canada for a Steam Fire Engine, when we have a company turning out such good work as we have in our Waterous Engine, she is strong and a quick steamer and very easy to handle.

Yours truly,

(Signed) C. J. Booth.

P27/D1,108

482 Maria St.,

Ottawa, Dec. 26th. 1901.

Hugh Cameron Esq.,

Agent Waterous Engine Works Co.,
Toronto.

Dear Sir.-

In reply to yours of the 14th. I may say that I was present as a judge at the official test of the Waterous and Lafrance fire engines, and in my opinion the work done by the Waterous Engine was eminently satisfactory, and generally superior to the Lafrance, fulfilling our utmost expectations.

The quick steaming qualities and the construction of the boiler, commend themselves to all practical boiler makers and is by far the best fire engine boiler I have seen. The general construction of your engine is also to be highly commended, as all the parts are readily accessible.

I think the firm you represent are to be congratulated on their achievement of building a fine engine, far superior in almost every particular to those imported from the States.

Yours sincerely,

(Signed) W. J. Campbell.

P27/D1,108

Canada Atlantic Railway Co.,
Mechanical Department.

James Ogilvie
Supt. Motive Power

Ottawa, Ont. Dec. 23rd.01

Waterous Fire Engine compared with the Lafrance engine.

Hugh Cameron & Co.,
Waterous Selling Agents,
Toronto, Ont.

Gentlemen.-

Being appointed one of the judges at a recent test made in this city, between a Lafrance Fire Engine and a Waterous Fire Engine, and having examined both these engines carefully, would say; that I am convinced that the construction of the boiler in the Waterous Fire Engine, is equal, if not superior in every way to that in the Lafrance Fire Engine, in strength, steaming qualities etc., Taking the Waterous Fire Engine on the whole, I am of the opinion that it is equal to the Lafrance Fire Engine in every respect, the workmanship being of the best.

Yours truly,

(Signed) James Ogilvie

P27/D1,108

Fire Department,

Ottawa, Dec. 26th. 1901.

The Waterous Engine Works Co.,
Brantford, Ont.

Gentlemen.-

In reply to your enquiry of the 23rd. we beg to state that the second size fire engine you delivered to this Corporation in May last is giving entire satisfaction.

The steaming of the boiler in our opinion is far superior to any other make of fire engine Boiler on the American Continent.

The engine all through is a most beautiful and substantial piece of work, and a credit to our Canadian manufacturers.

We, like some others, felt that we had to go to the United states to secure a first class fire engine, but we are now proud to say that the engine purchased from you is second to none and there is certainly no necessity for Canadians to go abroad when they can procure such a good machine at home.

Yours very truly,

D. Masson,
Chairman F. & L. Com.

(Signed)

P. Provost,
Chief O. F. D.

P27/D1,108

C O P Y.

F I R E D E P A R T M E N T.

Headquarters, City Hall,

Montreal, Sept. 16th. 1904.

Messrs/ Hugh Cameron & Co.,

Toronto, Ont.

Dear Sirs.-

Replying to yours of the 15th. inst. requesting an expression of opinion on the two twelve hundred gallon Waterous Fire Engines delivered to the Corporation of Montreal last year by you.

We must say that these engines have given perfect satisfaction. Besides being very powerful and reliable, the boilers steam quickly, freely and easily; supplying the engines with ample steam in the heaviest kind of fire duty.

We are,

Yours very truly,

(Signed.)

Farquhar Robertson

Chairman of Fire & Light

Z. Benoit,

Chief Fire Department.

This turned up since
I wrote you HCB

P27/D1,108

CITY
COAT
OF
ARMS.
Secretary's Office.

F I R E D E P A R T M E N T.

Headquarters, City Hall.

Montreal, Sept. 16th, 1904.

Messrs. Hugh Cameron & Co.

Toronto, Ont.

Dear Sirs:-

Replying to yours of the 15th inst., requesting an expression of opinion on the two twelve hundred gallon Waterous Steam Fire Engines delivered to the corporation of Montreal last year by you.

We must say that these Engines have given perfect satisfaction. Besides being very powerful and reliable, the boiler steams quickly, freely and easily; supplying the engine with ample steam in the heaviest kind of fire duty, We are,

Yours very truly,

(Sgd). FARGUHAR ROBERTSON,

Chairman Fire and Light.

(Sgd). Z. BENOIT,

Chief Fire Department.

P27/D1,108

Chief Fire Department.

(Sgd) S. BENOIT,

Chairman Fire and Light.

(Sgd) BANGHAM ROBERTSON,

YOUR VERY TRULY,

GUY, We are,

the engine with simple steam in the heaviest kind of fire
the boiler steams directly, freely and easily; supplying
satisfaction. Besides being very powerful and reliable,

We must say that these Engines have given perfect
test year by year.

Steam fire Engines delivered to the corporation of Montreal
expressed an opinion on the two twelve hundred gallon steam
Replying to yours of the 1st inst., requesting an

De Sirs:-
Toronto, Ont.

Agents, Hugh Cameron & Co.

1650
13 Juin 1905
Pompe "Laurance"
certificats, etc favor
de

Montreal, Sept. 1st, 1904.

Headquarters, City Hall.

W I R E D E P A R T M E N T.

OF
CITY
GOVT

P27/D1,108



Pièces réunies

FIN

P27/D1,108

WALTER R. WONHAM & SONS

SUCCESSORS TO
HENRY CHAPMAN & CO.
*Importers and
General Commission Merchants*
LLOYD'S AGENTS, ETC.

CABLE ADDRESS:
"WONHAM'S" MONTREAL.

ESTABLISHED 1840

Great North Western Telegraph Chambers
6 ST. SACRAMENT STREET

Montreal, June 20th, 1905.

T. T.

*over
due*

Dr. J. A. Cardinal,
Chairman Fire & Police Committee,
St. Cunegonde, Que.

Dear Sir;-

It is understood that the price mentioned in our
Tender of the 14th inst for a Merryweather Steam Fire Engine,
includes Runners for Winter use,

We are,

Yours very truly,

Walter R. Wonham Sons.

P27/D1,108

WONHAM & SONS
SUCCESSORS TO
HENRY CHAPMAN & CO.
*Importers and
General Commission Merchants*
LLOYD'S AGENTS, ETC.

CABLE ADDRESS:
"WONHAMS" MONTREAL.

ESTABLISHED 1840

Great North Western Telegraph Chambers

6 ST. SACRAMENT STREET

Montreal, June 14th, 1905.

T.T.

Dr. J. A. Cardinal,
Chairman Fire & Police Committee,
St. Cunegonde, Que.

Dear Sir;-

We enclose herewith Tender for one Merryweather
High Pressure Steam Fire Engine.

As your advertisement asks for bids on an Engine of a
capacity of 800 gallons, we have tendered on an Engine capable
of delivering 800 Imperial gallons per minute - the Imperial
Gallon being the only gallon legal in Canada,

Yours very truly,

ENCL.

Walter R. Wonham & Sons.

REP. JUN 22 1905

P27/D1,108

OFFICE OF WALTER R. WONHAM & SONS, MONTREAL.

TENDER FOR ONE MERRYWEATHER HIGH PRESSURE STEAM FIRE ENGINE.

Merryweathers' Double Cylinder Vertical

HIGH PRESSURE "GREENWICH" pattern Steam Fire

ENGINE
FITTED
WITH EXTRA
LARGE BOILER
ARRANGED FOR
REAR STOKING.

Engine fitted on Crane Neck frame, capable of
delivering 800 Imperial gallons (the only gallon
legal in Canada) per minute = 960 American gallons,
arranged for rear stoking, and specially arranged for
working at a pressure of 250 lbs per square inch in
the pump.

COMPLETE WITH ALL FITTINGS NECESSARY TO WORK
THIS ENGINE.

TERMS.

Delivered at Montreal, freight and duty paid,
all for the sum of Six thousand seven hundred and
fifty dollars (\$6750.00), Net cash,

Walter R. Wonham Sons,

N.B.

Engine would be fitted with four(4) delivery
outlets.

WEIGHT.

Net weight of Engine (i.e. without suction hose,
coal or water) about 7168 lbs.

Montreal, June 14th, 1905.

P27/D1,108

June 14/05

Submission pour
pompe a incendie
Merryweather

JUN 15 1905
JUN 21 1905

OFFICE OF THE CITY ENGINEER

RECEIVED THE CITY ENGINEER'S OFFICE

PROCESSED BY THE CITY ENGINEER

PRESENTED TO THE CITY ENGINEER

RECEIVED BY THE CITY ENGINEER

P27/D1,108

A son Honneur le Maire
et

Messieurs les Conseillers
de la
Cité Ste Anne
de Montreal

Messieurs

La présente est
pour exposer à votre
honorable Conseil
qu'il y a six ans
que j'ai été à votre
service comme gar-
dien du Parc, que

14 Juin 1905
Petit
Carré
Monte Carmel

1652

P27/D1,108

J'ai toujours fait mon
devoir à la satisfac-
tion de tous, ai
donné 12 @ 13 heures
de travail par jour
J'ajouterai que le
coût de la vie
a augmenté consi-
dérablement pour
toutes ces raisons
Je demande hum-
blement une petite
augmentation de
gages et ne cessera
de prier

Votre serviteur

Moise Barrette

342 rue Delisle

14 Juin 1905

P27/D1,108

ENGINEER FOR...

ST. GABRIEL DRAINAGE WORKS
MONTREAL JUNCTION DRAINAGE AND WATER WORKS
LACHINE RAPIDS HYDRAULIC WORKS

BELL TELEPHONE...

OFFICE, MAIN
RESIDENCE (214 Peel St. UPTOWN 139)

ALPHONSE PICHÉ.
W. MCLEA WALBANK, B.A. Sc. (McGill)

(M. C. Soc. C. E.)

Provincial Land Surveyor, Civil, Hydraulic and Sanitary Engineer, Architect, Valuer,
Real Estate Agent, Etc., Etc.

OFFICES: 214 ST. JAMES STREET,

SUBJECT,.....

Montreal, 14 Juin 1905

PLANS AND SPECIFICATIONS

... FOR ...

Drainage, Sewerage and Water
Supply, prepared
and Estimates furnished

Designs for Bridges, Factories, Mills,
Warehouses and Buildings,
requiring Mathematical Calculation,
a specialty.

Surveys of Properties made, Areas
computed, and Boundaries
established.

Cadastral and Subdivision Plans
prepared.

Plans and Books of reference for
Railway purposes.

Isometric and Insurance Plans of
Properties prepared.
Designs furnished for Public
and private Residences.

Levels taken for Water Power, and
for ascertaining Back Water
caused by Dams and Ob-
struction in Rivers,
etc., etc.

Fire Losses Adjusted

Mons. E. A. Grisé
Greffier.
Ste. Cuneoarde

Cher Monsieur,
Veuillez trouver ci-inclus
une garantie écrite de Mr. H. Martin
entrepreneur pour ouvrage de couverture
exécuté au nouvel Hotel de Ville.

Vote dévoué
Alphonse Piché

P27/D1,108

Ste. Cuneigonde 14 Juin 1905
320 Rue Delisle.

Mons. E. A. Grise
Greffier
Ste. Cuneigonde

Cher Monsieur,

Je garantis par la présente l'ouvrage en
couverture exécuté suivant mon contrat pour le
nouvel Hôtel de Ville de Ste. Cuneigonde
pour une période de dix ans à compter de
cette date, sous les conditions ordinaires
de (Wear + Tear).

Votre dévoué

H. Martin

par A. M.

June 14/05
Garantie A. Martin
Construction Hôtels de Ville

PRÉSENTÉ..... CONSEIL..... JUN 15 1905
PRÉSENTÉ..... COMITÉ.....

P27/D1,108

P27/D1,108



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

P27/D1,108



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,108

Telephone Main 2313.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE:
SPERNET, MONTRÉAL.
CODE: ABC 51^{re} ÉDITION.

Edifice New York Life
(11 PLACE D'ARMES.)

✓
D. W. & A. E. Brunet,
Débitures, Bons et Obligations.

Montréal, Canada, 14 Juin 1905.

Messieurs le Président et
les Membres du Comité Général et
des Finances de la Cité de Ste Cunégonde de Montreal.

Messieurs,

Comme vous avez été tout récemment autorisés par la Législature de Quebec à emprunter \$50,000.00 et que par conséquent vous émettrez sans doute sous peu \$50,000.00 de débiteures, datées et courant du 2 Janvier 1905 et remboursables le 2 Janvier 1927, portant intérêt au taux de 4 $\frac{1}{2}$ % payable semi-annuellement les 2 Juillet et 2 Janvier chaque année au bureau de la Banque Provinciale du Canada à Montreal, nous avons l'honneur de vous faire l'offre suivante pour ces obligations:

1o. Les dites débiteures devront nous être présentées et délivrées à notre bureau avant le 1er Juillet 1905 et nous vous paierons en tout et partout la somme de \$51,000.00 soit \$102.00 par chaque \$100.00;

2o. Le produit de cette émission devra rester en dépôt au nom et au crédit de votre Corporation à l'Imperial Bank of Canada à Montreal tant que la dite somme ne sera pas dépensée aux fins pour lesquelles elle est empruntée, et nous nous engageons à vous faire payer sur ce dépôt par la dite banque un intérêt au taux de 3% par an sur la balance minimum de chaque mois;

P27/D1,108

Téléphone Main 2313.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE:
SPERNET, MONTRÉAL.
CODE: ABC 5^{ème} ÉDITION.

Edifice New-York Life.

(11 PLACE D'ARMES.)

*D. W. & A. E. Brunet,
Débentures, Bons et Obligations.
Montréal, Canada.*

3o. Nous verrons nous-mêmes à la rédaction, à la lithographie des débentures et nous soumettrons cette émission à l'approbation de nos avocats, le tout au nom de votre Corporation;

4o. Une commission de 1% sur le montant de l'emprunt nous sera payée quand nous ferons le paiement des dites débentures;

5o. Nécessairement notre soumission est sujette à la constatation de la légalité de cette émission par nos avocats.

Nous avons l'honneur d'être

Vos bien dévoués

D. W. & A. E. Brunet

P27/D1,108

PRÉSENTÉ.....CONSEIL.....**JUN 15 1905** - RENVOYÉ AU - FINANCES
PRÉSENTÉ.....COMITÉ..... FINANCES

De nouveau PRÉSENTÉ.....CONSEIL.....**JUN 15 1905**
PRÉSENTÉ.....COMITÉ.....

8
Proposé par l'échevin *Ludger Hamelin*
Secondé par l'échevin *Arthur Geoffroy*

Que l'offre faite par Messieurs D.W. & A.E. Brunet en leur lettre du 14 Juin 1905 pour l'achat de \$50,000.00 de débentures de la Corporation soit acceptée et que copie de la présente résolution leur soit transmise afin qu'ils fassent lithographier sans délai les dites débentures^x et qu'en plus le Secrétaire-Trésorier de la Ville soit et est par les présentes autorisé à délivrer les dites débentures dès qu'elles seront prêtes, et ce avant le 1er Juillet 1905, et à en recevoir le produit et le déposer à l'Imperial Bank of Canada le tout suivant les conditions de la dite soumission de Messieurs Brunet, et qu'à ces fins le conseil lui adjoint Son Honneur le Maire ou le Président des Finances, l'un ou l'autre ou l'un et l'autre selon leur bon plaisir.

* et les signatures du maire et du Secrétaire Trésorier sur les coupons d'intérêt attachés aux dites débentures qui seront

1655

Submission pour
\$ 50.000⁰⁰ de debentures
par D^r W. A. E. Brunet
juin 14/05

P27/D1,108

Extrait des minutes d'une assemblée du Comité Général et des finances tenue le etc. etc. .

Il est proposé par Mr. l'échevin *Ludger Hamelin* secondé par Mr. l'échevin *Dr. H. Gagnier*

Que la Cité émette cinquante (50) débentures de mille dollars (\$1,000.00) chacune, courant du 2 Janvier 1905 et remboursables le 2 Janvier 1927 et portant intérêt au taux de quatre et demi (4½%) pour cent payable semi-annuellement les 2 Juillet et 2 Janvier chaque année et numérotées de 222 à 272 inclusivement, capital et intérêts payables au bureau de la Banque Provinciale du Canada en la Cité de Montreal et que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier du dit Conseil soient et sont autorisés et requis par les présentes de faire, exécuter et signer les dits bons ou débentures au montant de cinquante mille (\$50,000.00) dollars, le tout en conformité aux dispositions du règlement No. 98 du Conseil de la dite Cité, tel que confirmé, légalisé et amendé par 2 Edouard VII, chap. 50, s. 29, par 4 Edouard VII, chap. 51, s. 8 et par le bill No. 60 adopté par la Législature de la Province de Quebec à sa session de la 5 Edouard VII, et sanctionné par le Lieutenant Gouverneur le 20 Mai 1905.

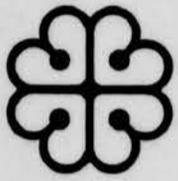
Le produit de la vente de ces débentures devant être dépensé et servir aux fins suivantes:

- 1o. Pour payer \$8,086.00 le déficit de l'année 1904;
- 2o. \$10,600.00 partie de contrat de l'Hotel de Ville;
- 3o. \$15,000.00 Pour l'achat de nouveaux appareils à incendies;
- 4o. \$1,500.00 pour l'achat d'une balance publique;
- 5o. \$3,000.00 pour l'achat d'un immeuble pour servir d'entrepôt pour les matériaux et l'outillage de la voirie;
- 6o. \$1,000.00 pour des choses nécessaires pour pourvoir les fenêtres du nouvel édifice municipal de contrevents construits de façon à protéger le dit édifice au cas d'incendie des bâtiments adjacents;
- 7o. \$1,000.00 pour clôturer convenablement l'emplacement de l'Hotel de Ville sur les rues Richelieu et Vinet;
- 8o. \$500.00 pour des échelles de sauvetage pour la salle publique dans l'Hotel de Ville;

- 9o. \$2,500.00 pour acheter l'ameublement nécessaire au nouvel Hotel de Ville;
10. \$4,500.00 pour payer les extras devenus nécessaires pour la construction de l'Hotel de Ville;
11. \$1,200.00 pour pourvoir à la fondation d'une bibliothèque municipale et à l'achat de livres pour icelle;
12. \$500.00 pour la refonte de la charte de la Cité;
13. \$614.00 pour être appliqués, selon que le Conseil le décidera, à quelqu'un ou à quelques uns des objets mentionnés dans la section 2 du bill No.60 de la 5 Edouard VII, P.Q.

*Copie certifiée
donnée à J.W. et E. Brunet.
le 16^{ème} jour de Juin 1906*
E. Brunet

P27/D1,108



Pièces réunies

FIN

P27/D1,108

Ordre du jour pour l'assemblée
des comités;
19 Juin 1905;

St-Cunigonde 1905 ✓

Approbation des comptes pour le nouvel édifice & autres
comptes.

Pompe = incendie.

Les cheminées & tramways.

Réclamation Jos; Bruneau

etc.etc.

*les Echevins
Cardinal
A.L. Henault.*

A. Guise

Assemblée

de tous les comités et d'un comité général

aura lieu

le 19 juin par la soirée 1905 ✓

à sept heures et demie p. m. dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Par ordre,

A. Guise
Greffier-Trésorier.

P27/D1,108

approbation des comptes rendus

18 juin 1905

des comités

Ste-Cunégonde, Jeudi 17 1905

A Mons^{rs} C. P. Fabre, Maire, M. M. les Echevins
L. Hamelin, Jos. Marcotte, J. Cardinal
Art. Geoffroy, Alf. Chretien, V. Beau, O. L. Henault.
Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée

de tous les comités et d'un comité général

aura lieu, le 19^{eme} jour d'Jeudi 1905

à sept heures et demie p. m. dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Voir ordre du jour annexé

Par ordre,

O. A. Gué
Greffier-Trésorier.

Je soussigné certifie sous mon
Serment - D'office que le dix septième
jour de juin mil neuf cinq j'ai
signifié Copie de la présente avis
à Messieurs L P Fabien Maire V Van
O L Henault J A Cardinal L Hamelin
Jos Marcotte J U A Geoffrion &
Alfred Chrétien

Louis Gagné

Ste Dunegonde 17/6/1905

Louis Gagné

1656.
- 17 juin 1905 -

Avis assemblée des
Aous les comités et
un comité général
Greffier

P27/D1,108

A V I S P U B L I C

est par les présentes donné que Mons. Antoine Houde a, ce dix neuvième jour de Juin mil neuf cent cinq, présenté une demande pour l'obtention d'une licence d'hôtel au No-3181 1/2 rue N. Dame, et que la dite demande sera prise en consideration par ce conseil à sa session du 28 Juin courant

Donné à Ste-Cunégonde, ce dix neuvième jour de Juin mil neuf cinq.

E. A. Grisé
Greffier.

1657
19 Juin 1905
Avis
Licence d'hôtel
par mons. Houde
Greffier

P27/D1,108

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné que nous, Antoine Houde
à ce dix neuvième jour de Juin mil neuf cent cinq, présente une de-
mande pour l'obtention d'une licence d'hôtel au No-2381 1/2 rue E.
Paris, et que la dite demande sera prise en considération par ce com-
missaire le 24 Juin prochain

Donné à Ste-Genève, ce dix neuvième jour de Juin mil

neuf cent cinq.

*Je soussigné certifie que le
dix neuvième jour de Juin mil
neuf cent-cinq j'ai apposé à la porte
de l'Eglise et de l'Hôtel de Ville de St-Genève
Copie de la présente avis public*

St-Genève 19/6/1905

A. Bouth

6

Ste-Cunégonde, 19 Juin 1905

A Mons. le Maire C. P. Fabien, L. Hamelin
J. A. Cardinal, Alf. Chrétien, Jos. Marcotte
O. L. Hénauld, Alph. Geoffrion, V. Viau
Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée
de tous les comités et d'un comité général

aura lieu mardi, le 20^{me} jour de Juin 1905

à sept heures et demie p. m. dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Lettre de Mons. A. Duperrault;
Approbation de différents comptes
etc., etc...

Par ordre,

Léonie Vébert

Ass. Greffier-Trésorier.

Je soussigné certifie sous mon
Serment d'office que le dix neuf-
ième jour de juin mil neuf cent
cinq j'ai signifié copie de la pré-
sente avis à Messieurs E P Fabien
O L Henault - V. Viare & U A Geoffroy
Camelin & Cardinal Jos Marcotte
Robert Chrétien

Ste Eunegonde 19/6/1905.

J. L. Des Billeferrière

1658
19 Juin 1905
Avis assemblée de sous
les comités et d'un comité général
Léon Vébert

P27/D1,108

PROVINCE DE QUEBEC

Cité de Ste-Cunégonde
de Montréal

A V I S P U B L I C

est par le présent donné que les Evalueurs sous-
signés de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal ont complété
les Rôles d'Evaluation pour les immeubles ou biens fonds, ain-
si que les Rôles pour taxes personnelles pour tous les quar-
tiers de la Cité et qu'ils sont déposés en leur Bureau, à l'
Hôtel-de-Ville, où ils peuvent être vus et examinés par toutes
personnes intéressées, jusqu'à ~~22~~ mercredi le vingt huitième
jour de Juin courant et que les dits Evalueurs s'assemble-
ront en leur Bureau à 3 heures de l'après-midi pour réviser les
dits Rôles, et entendront et examineront toutes les plaintes
qui leur seront soumises concernant toute inscription aux dits
rôles, Vendredi, le trentième jour de Juin courant.

Donné à Ste-Cunégonde de Montréal ce vingtième jour de
Juin, mil neuf cent cinq

A. Piché
Jos Roy

EVALUATEURS

PROVINCE OF QUEBEC
City of St Cunegonde
of Montreal

PUBLIC NOTICE

is hereby given that the undersigned Assessors
of the City of St Cunegonde of Montreal have completed the
valuation Roll of immovables as well as the rolls for personal
taxes for all the wards of said City and that the same are
left at their office at the City Hall, where they may be seen
and examined by any person interested until Wednesday the
twenty- eighth day of June 1905; and that the said Assessors
will meet at their aforesaid office at three o'clock in the
after noon to revise the said Roll and to hear and examine
all complaints that may be brought before them respecting
any entry in such Roll on Friday the 30th. day of June 1905.

Given at St Cunegonde of Montreal this twentieth day of
June one thousand nine hundred & five.

A. Piché
Jos Roy

ASSESSORS

1657

Jeune 20/05
Paris Public

Re Role d'evaluation
par les Evalueurs

Je soussigné certifie sous mon
Serment d'office que le vingt-tieme
jour de Juin mil neuf cent cinq
j'ai affiche copie de la presente, avis
public à la porte de l'Eglise et de l'Hotel
de Ville de la Cité de Ste Euzégonde

Ste Euzégonde 20/6/1905

J. L. B. Lefeville

P27/D1,108

Province de Québec

✧ CITE DE STE-GUNEGONDE ✧

«**CI DE MONTREAL. BO**»



A m. m. V. Viau &
O. L. Hénauld

Echevins

Monsieur,

Sachez que ce Conseil s'est, le quinzième
jour de Juin 1905 ajourné à mercredi
le vingt ^{unième} ~~deuxième~~ jour de juin 1905

Léonie Vébert
Ass. Secrétaire

1660

20 juin 1905.

AVIS D'AJOURNEMENT

Leonie Yebert

Je soussigné certifie sous mon
Serment - D'office que le vingt-troisième
jour de juin mil neuf cent cinq
j'ai signifié copie de la présente avis
D'ajournement - à Messieurs O. L. Henault & V. Riace
Echevin

Sté Dunegeonde 20/6/1905-

O. L. Henault & V. Riace

P27/D1,108

Ste-Cunégonde, 26 Juin 1905

A Mons. le Maire C. P. Fabien, M. M. les
échevins L. Hamelin, J. A. Cardinal, Jos. Marcotte,
O. L. Renaud, V. Veau, Alf. Châtelier + Arthur
Lefebvre
Monsieur,

Avis nous est par le présent donné qu'une assemblée

général _____

ORDRE DU JOUR

27/6/05

Approbation de comptes;

Pétition de E. ~~Massé~~ Massé;

" de A. Duperrault;

" de J. E. Colas;

7 Lettre de l'Union des Mu-
nicipalités ;

etc., etc.

27^{me} jour de Juin 1905

dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

prises en considération :

Par ordre,

Léonie Vêbert
Ass. Greffier-Trésorier.

P27/D1,108

Ste-Cunégonde, 26 Juin 1905

A Mons. le Maire C. P. Fabien, M. M. les
échevins L. Hamelin, J. A. Cardinal, Jos. Marcotte,
O. L. Héroult, V. Veau, Alf. Chénier + Arthur
Lefebvre
Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée

de tous les comités et d'un comité général

aura lieu mardi, le 27^{me} jour de Juin 1905

à sept heures et demie p. m. dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Par ordre,

Léonie Vébert
Ass. Greffier-Trésorier.

Je soussigné certifie sous mon
serment d'office que le vingt-six-
ième jour de juin mil neuf cent-
cinq j'ai signifié copie de la présente
avis à Messieurs G. P. Fabien Maire & Jean
O. L. Henault ~~J. H. A. Geoffroy~~ Jos
Marcotte J. A. Cardinal J. Hamelin &
Alf. Chretien

St. Euzegonde 26/6/1905

J. L. P. Bellefleur

1661
Avis - 26/6/05
Source des comités

P27/D1,108

Province de Québec

☞ CITE DE STE-GUNEONDE ☞

☞ DE MONTREAL. ☞

A

Mons. O. L. Hénauld, Echevin

Monsieur,

Sachez que ce Conseil s'est, le 21^{me}

jour de Juin 1905 ajourné à Mercredi

le 28^{me}

jour de Juin 1905

Léonie Débest
Ass. Greffier.

P27/D1,108

1662

27 Juin 1905

AVIS D'AJOURNEMENT

Ass. Greffier

Je soussigné certifie sous mon serment
D'office que le vingt-septième jour de juin
Mil neuf cent-cinq, j'ai, signifié copie de la
présente avis d'ajournement à Mous O L Henault-Echevin

Sté Eunezonde 27/6/1905-

J B Lagasee

P27/D1,108

Ste-Cunégonde, 3 juillet 1905

A Mons. le maire C. P. Fabien, M. les échevins
L. Hamelin, J. A. Cardinal, Jos. Marcotte, V. Viau
O. L. Némault, Arthur Geoffrion & Alf. Chrétien
Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée

de tous les comités et d'un comité général

aura lieu mardi, le 4^{me} jour de juillet 1905

à sept heures et demie p. m. dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Approbation de comptes;
Réclamation Itsweire & Sarrasin;
Pétition de Mons. A. Joly comme Ingénieur;
etc., etc.

Par ordre,

Léonie Vébert
Ass. Greffier-Trésorier.

Je soussigné certifie sous mon serment
 d'office que le trois-ième jour de juillet
 mil neuf cent-cinq, j'ai, signifié copie
 de la présente avis à Messieurs E P Fabien
 maire O L Henault J A Cardinal V Niac
 Jos Marcotte L Hamelin & Alf Christian &
 Art. Geoffrion Echevins

Ste Dunegonde 3/7/1905-

Laudin de Bellefeuille

1663
 3 juillet 1905.
 Avis assemblée de tous
 les comités et d'un comité général
 Léoni Tibert

P27/D1,108

Province de Québec

✧ CITE DE STE-GUNEGONDE ✧

☛ DE MONTREAL. ☛



A

M^r O. L. Nénault, Echevin

Monsieur,

Sachez que ce Conseil s'est, le cinquième
jour de juillet 1905 ajourné à Mercredi
le douzième jour de juillet 1905

Léonie Hébert
Ass. Greffier.

P27/D1,108

1664

10 juillet 1905.

AVIS D'AJOURNEMENT

Lionie Vibert.

Je soussigné certifie sous mon serment
d'office avoir le dixième jour de juillet
mil neufcent-cinq signifié copie de la pré-
sente avis d'ajournement à monsieur J. Benault
Lévesque

St. Eustache 10/7/1905 -

Louis Gagné

P27/D1,108



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

Montréal juillet 12 - 1905

Nous soussignés deman-
dons au conseil municipal
de St^e Catherine la per-
mission de pratiquer une
excavation en dessous du
trattoir en face du n^o 605
sur une largeur de 6 à 7
pieds carré entourée en
béton et recouvert en fer
afin de pratiquer une
issue de sauvetage en
cas de feu -

P. Lamy & frère

Reçu au
des chemins + secrétaire

1666

Pétition Lamy Frères

12 juillet 1905
réouverture des
trottoirs

P27/D1,108

P27/D1,108

A V I S P U B L I C

est par les présentes donné que Mons. Noel Campeau a ce jour présenté une requête, demandant à ce que la licence d'Hôtel de Mons. F.A. Carpentier au No-28 rue Napoléon lui soit transférée, et que la dite requête sera prise en considération par le conseil de cette cité à sa session du 19 courant.

Donné à Ste-Cunégonde ce douzième jour de Juillet mil neuf cent cinq.

J. A. G. G. G.

Greffier

Ste-Cunégonde

P27/D1,108

Je soussigné fait-rapport que
j'ai affiché copie de la présente
avis public à la porte de l'église et
de l'Hotel de Ville de Ste Euneconde ce
treize-iesme jour de juillet mil-neufcent-cinq

Ste Euneconde 13/7/1905.

Louis Gagne

Avis.-
prés. d'une requête de
Noël Campeau, for. Secour.
d'hotel

13 juillet 1905.

P27/D1,108

Ste-Cunégonde, 15 Juillet 1905

A Mons. le Maire C. F. Fabien, les échevins
L. Namelin, Arth. Geoffrion, J. A. Cardinal,
Jos. Marcotte, Alf. Chrétien, O. L. Hinault
et V. Viau
Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée
de tous les comités et d'un comité général

aura lieu lundi, le 17^{me} jour de Juillet 1905

à sept heures et demie p. m. dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

- ✓ Approbation de comptes;
 - ✓ Lettre de M.M. Piché & Mercier, avocats;
 - ✓ Réclamation en dommages Henri Girouard
 - ✓ Projet de règlement re l'Annexion
 - ✓ Pétition Lamy & frère
- etc., etc.

Par ordre,

Léonie Vibert
Ass. Greffier-Trésorier.

Je soussigné certifie sous mon
serment d'office que le quinze-
ième jour de juillet mil neuf cent-cinq
j'ai signifié copie de la présente à
Monsieur le Maire & P. Fabien les Echevins
à la Cardinal Jos Marcotte J Hamelin
à M. Geoffrion & M. V. & J. Henault
à M. Chretien

Ste Euneconde 15/7/1905-

J. B. Lagace

1668
avis - Comptes
juillet 1905

P27/D1,108

ORDRE DU JOUR 21/7/05.

le 20 juillet 1905

Réception des rapports de tous les comités en date du 12 et du 17 courant;

Réception du rapport d'un Comité général en date du 17 Juillet re l'annexion;

Requête de Mons. Noel Campeau re transport de licence d'hôtel;

s'il y a lieu;

Lettre de Mons. G.W. Walker re trottoir permanent rue Dorchester;

*Echevins
dual, -
H. Renaud.*

Après lequel sera dit s'il y a lieu de faire par moi,
etc., etc.,

Le 20 juillet 1905

1905

à tout honneur de l'apartenance

Les questions sus-mentionnées seront mises en considération

E. A. Gusié
Greffier.

ORDRE DU JOUR 21/7/05.

Reçu par le Secrétaire

1905

Réception des rapports de tous les comités en date du 12 et du 17 courant;

Réception du rapport d'un Comité général en date du 17 Juillet re l'annexion;

*Echevins
Sénat,
H. Renaud.*

Requête de Mons. Noel Campeau re transport de licence d'hôtel;

Autorisation à qui de droit de renouveler les billets qui deviendront échus au commencement d'août prochain, s'il y a lieu;

Lettre de Mons. G.W. Walker re trottoir permanent rue Dorchester;

*moi,
aura*

etc., etc.,

1905

Donné lecture au conseil

E. A. G. G. G.
Greffier.

P27/D1,108

St-Cunégonde, *juillet 20* 1905

A Messrs C. P. Fabius - Maire - M. M. les Echevins
L. Hamelin - Jos. Marcotte, - J. A. Cardinal, -
Art. Geoffroy - Alf. Chuteau - V. Viau - H. Renault.

Messieurs,

Avis spécial vous est donné par les présentes, par moi,
E. A. Grisé Greffier, qu'une assemblée spéciale de ce Conseil, aura
lieu *vendredi* le *21* ~~sept~~ jour de *juillet* 1905
à huit heures de l'après-midi.

Les questions suivantes seront prises en considération :
Voici liste ci-annexée

E. A. Grisé
Greffier.

P27/D1,108

Je soussigné certifie sous mon
serment d'office que le vingt-ième
jour de juillet mil neuf cent-cinq
j'ai signifié copie de la présente avis
à Messrs L. J. Fabien Maire - M. M. les Echevins
J. A. Cardinal Jos. Marcotte O. J. Hénault
V. Kian J. H. A. Geoffrion J. Hamelin
A. Chrétien

Ste Eunegonde 20/7/1905

J. L. O. Bellefleur

Avis 16⁶⁹ juillet 20/05
Session du Conseil
juillet 21/05

P27/D1,108

Province de Québec }
Cité de Ste-Cuné- }
gonde de Montréal }

A V I S P U B L I C

EST par le présent donné par moi, E. A. GRISÉ, Trésorier, que le Rôle général de perception a été complété et est déposé à mon bureau; et toute personne sujette au paiement des taxes y mentionnées est requise d'en payer le montant à mon bureau dans les douze jours qui suivent la publication de cet avis.

Donné à Ste-Cunegonde ce 22^{me} jour de Juillet mil neuf cent cinq

E. A. Grisé
TRÉSORIER

Province of Quebec }
City of St-Cuné- }
gonde of Montreal }

P U B L I C N O T I C E

IS hereby given by me, E. A. GRISÉ, Treasurer, that the general collection Roll has been completed and is deposited at my office, and all persons subject to the payment of the taxes therein mentioned is required to pay the same at my office within the twelve days next following the publication of this notice.

Given at Ste-Cunegonde this twenty second day of July one thousand nine hundred and five.

E. A. Grisé
TREASURER.

P27/D1,108

Je soussigné certifie que le vingt-deux-
ième jour de juillet-mil neuf cent cinq
frais, affiché à la porte de l'Eglise et de
l'Hotel de Ville de Ste Genevieve copie de la
présente, Avis Public

Ste Genevieve 24/7/1905-

Avis Public
Jullet 27^o 1905
Role complete
+ taxes payables

(Signe) Louis Gagné

Sto. Eustègènde, 25 Juillet 1905

A Messrs le Maire C. P. Fabien, M. M. les échevins
L. Hamelin - Arth. Geoffrion - J. A. Cardinal
Alf. Chrétien, V. Vidé - O. L. Hénauld, Jos.
Marcotte

Monsieur,

Un avis spécial vous est donné par les présentes, par moi,
E. A. Grise
J. P. Cèbert, Greffier, qu'une assemblée spéciale de ce Conseil, aura
lieu mercredi le 26^{ms} jour de Juillet 1905
à huit heures de l'après-midi.

Les questions suivantes seront prises en considération :

ORDRE DU JOUR

session spéciale du 26
juillet 1905

- 10- Autoriser la remise de la somme votée pour l'installation de la bibliothèque;
- 20- Pourvoir aux moyens de rencontrer trois billets qui deviendront échus les 7 & 11 Août prochain;
- 30- Question du dépôt;
- 40- Engagement du Secrétaire Trésorier;
- 50- Approbation de comptes;
- 60- Réception & considération d'une requête des contribuables re l'annexion;
- 70- Considération d'un nouveau projet de règlement re l'annexion à la Cité de Montréal.

P27/D1,108

Ste. Cunigonde, 25 juillet 1905

A Messrs le Maire C. P. Fabien, m. m. les échevins
L. Hamelin - Arth. Geoffrion - J. A. Cardinal,
Alf. Chrétien, V. Viad - O. L. Hénauld, Jos.
Marcotte

Monsieur,

Un avis spécial vous est donné par les présentes, par moi,
E. A. Grisé, J. P. Vébert, Greffier, qu'une assemblée spéciale de ce Conseil, aura
lieu mercredi le 26^{ms} jour de juillet 1905
à huit heures de l'après-midi.

Les questions suivantes seront traitées :

10-
20-
30-
40-
50-
60-

E. A. Grisé

Greffier.

Je soussigné certifie sous mon
serment d'office que le vingt-cinq-
ième jour de juillet-mil neufcent-
cinq j'ai signifié copie de la présen-
te avis à Messrs L P Fabien Maire M M Noin

L Henault J A Cardinal Jos Marcotte
L Hamelin J U A Geoffroy & All Christian
Lichenin

J L B Belliveau

1671
25 juillet 1905.
Avis-Assemblée spéciale
Greffier

P27/D1,108

Province de Québec

✧ CITE DE STE-GUNEGONDE ✧

☪ DE MONTREAL. ☪



A Mons. le Maire C. P. Fabien

Arth. Geoffrion Echevin

Monsieur,

Sachez que ce Conseil s'est, le deuxieme

jour d' Aout 1905 ajourné à Mercredi

le neuvieme jour d' Aout 1905

Léonie Vébert
Ass. Greffier.

P27/D1,108

1672
8 Aout 1905

AVIS D'AJOURNEMENT

Greffier

Le soussigné certifie sous son serment
d'office que le huitième jour d'aout mil
neuf cent cinq. J'ai signifié copie de ce
present avis d'ajournement à Messieurs
le Maire & echevin Art. Geoffroy

J L D Belleville

Avis Public

est par les présentes donné
 que Mons. La Pétréault a ce
 jour présenté une requête deman-
 dant à ce que la licence d'Hotel de
 Mons. Robert Bouthillier au n° 3203
 rue Notre Dame, lui soit transféré,
 et que la dite requête sera prise
 en considération par le Conseil de
 cette cité à sa session du 23
 courant.

Donné à Ste-Anne-garde ce
 douzième jour d'août mil neuf
 cent cinq

J. A. Grisé
 Greffier.

Retour

Avis de lecture
Jo. F. Frenault or Bouchette
12 Aout 1905
1673 Greffier

Je soussigné certifie sous mon
serment d'office que le quatorze-
ieme jour d'aout mil neuf cent
cinq j'ai affiché à la porte de l'
Eglise et de l'Hotel de ville de Ste-
Genevieve copie de la présente avis public

Louis Gagné

P27/D1,108

TACHES D'ENCRE

Je, *Almira Tourangeau*, ayant été nommé *comptable spécial* pour la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, jure que je remplirai fidèlement, impartialement, honnêtement et diligemment tous les devoirs de la dite charge, au meilleur de ma capacité et de ma connaissance. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté ce *quatorzième* *Almira Tourangeau*
jour du mois *d'août 1909*
à Ste-Cunégonde de Montréal, par devant
moi, le soussigné ~~Juge de Paix~~ *Record*

A. Rayth
R.

P27/D1,108

¹⁶⁷⁴
Sennent d'office
commune
Constable Special
Alura Tourange
Avril 1408

Ste-Cunégonde le 14 1905

A Mons. M. le Maire & P. Fabien M. M. les
 Echevins L. Hamelin - Jos. Marcotte -
 J. Cardinal - art. Geoffroy - Alf. Chretien
 Monsieur, V. Vau & J. L. Henaub.

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée

de tous les comités et d'un comité général

aura lieu mardi, le 15 jour d'août 1905

à sept heures et demie p. m. dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Coursseau Raymond Hall re terrain
 Cote St Paul -
 Petitions - Ls. Gagné: dans a Leclau -
 Propriétaires rue Dorchester - Montreal
 Rolleng Mills & approbation de coupes
 etc etc

Par ordre,

C. A. Gussé

Greffier-Trésorier.

Je soussigné certifie sous mon
serment d'office que le quatorze-
ième jour d'août huit neuf cent
cinq j'ai signifié copie de la pré-
sente avis, à Messieurs Et Fabien
Maire P L Henault J U A Geoffrion
V Kian L Hamelin J A Cardinal
Jos Marotte & Alf Chretien Liberin

1675
14 Août 1905
Avis. Assemblée de
Aous les comités et d'un
comité général
Greffier.

Ste Euzegonde 14/8/1905-

J K D R Bellefeuille

P27/D1,108

Province de Québec

✧ CITE DE STE-GUNEGONDE ✧

☐ DE MONTREAL. ☐



A

M. M. Art. Geoffroy Echevins

Alf. L. Hébert

Monsieur, O. S. Renaud

Sachez que ce Conseil s'est, le quatre

jour d'août 1905 journé à mercredi

le 16ème jour d'août 1905

E. Agnès

Greffier

P27/D1,108

1676
16 août-1905

AVIS D'AJOURNEMENT

Je soussigné certifié ^{greffier} sous mon
Serment d'office que le seize-ième
jour d'août mil neuf cent-cinq j'ai
signifié copie du présent avis d'ajournement
à Messieurs Arth Geoffrion Alf Chretien & J
Henault

Sté Genevieve 16/8/1905 -

J B Lagace

Ste Cunezonde.

Avant 21/05

Proposé par Mons. l'éch. Jos. Marcotte

Secondé par Mons. l'éch. Alf. Château

Attendu que l'engage-
ment de Mons. E. Grisé Greffier
actuel de cette municipalité
expire le 1^{er} novembre prochain

Attendu que Mons. E. Grisé
est maintenant au courant
des affaires de cette cité, et
conséquemment en mesure
de remplir avantageusement
pour cette cité les fonctions
de Greffier & Secrétaire Trésorier

Attendu qu'il est dans
l'intérêt de cette municipalité
de s'assurer d'avance les services
d'un officier qui possède dé-
jà une somme d'expérience
très appréciable dans les af-
faires municipales

Attendu que le salaire
que Mons. E. Grisé reçoit ac-
tuellement pour ses services
comme Secrétaire Trésorier
de la cité de Ste Cunezonde et

Greffier de la Cour du Recorder de la dite cité, n'est pas proportionné au travail qu'il est tenu de faire.

Qu'il soit résolu que Mous. LaGrise soit dès maintenant réengagé comme Greffier & Secrétaire Trésorier de cette cité, et aussi comme Greffier de la Cour du Recorder de la dite cité pour trois ans à compter du premier novembre mil neuf cent cinq et qu'il soit payé un salaire de quinze cents piastres (\$1500⁰⁰) par année.

Adopté à l'unanimité

Le 21/05

LAG

1677
Engagement des
Ses. Pres.
Avril 21/05

P27/D1,108

P27/D1,108



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,108



Brefve de la Cour du Recorder

— DE LA —

Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

224 RUE RICHELIEU.

Ste-Cunegonde, juillet 19..... 1906

A. M. le Maire et M. les Echevins

Messieurs

à la demande des citoyens résidant Rue
Dorchester dans nos limites d'avoir un trottoir
permanent, et comme il est urgent de refaire
ce trottoir, je dois vous dire ce que j'aurais
côté ce trottoir en bois, il y a là cent-
soixante neuf pieds par 8 de largeur, le coût des
bois serait de 90 Dollars, le salaire des
hommes de \$33.48 et au \$2.00

Total

\$1.25.48

Votre serviteur

Joseph Dion
Conte Maître
de la Corporation

1678
Petition de Les
P Walker & al
re trottoirs per-
manents rue
Dorchester
Avr 21/05

P27/D1,108

P27/D1,108



TELEPHONE 227

CABLE ADDRESS REKLAW.

35 Common St.

Montreal, July 31st, 1908

MR. E. A. GRESE
CITY CLERK
TOWN ST. CUNEGONDE QUE.

DEAR SIR/

I am duly in receipt of your favor of the 24th inst. and note wha you say in regard to previous petition sent in by myself and neighbours in regard to side walk having gone astray. I therefore beg to enclose another petition duly signed by the proprietors on this section of the street and trust you will lose no time in haveing the matter brought before the Council, as the present sidewalk is in very bad repair and we would like to have it replaced as early as possible with a permanent side walk.

Yours truly,

Dict. G. P. W.

Enclosure-

refere a chemins

*Reponse
17/8/05
G.P.W.*

1000 2240 1 10

P27/D1,108

We the undersigned proprietors of St. Cunegonde, situated on the South Side of Dorchester Street, between the City limits of Montreal and Atwater Avenue, are desirous of having a permanent sidewalk fronting our residences and if the town will lay a stone-flag side walk in uniformity with that of the City of Montreal, or a granolithic in keeping with that of Westmount, in place of relaying in wood the present side walk, are willing to pay half the difference in cost between that of a permanent and wooden side walk.

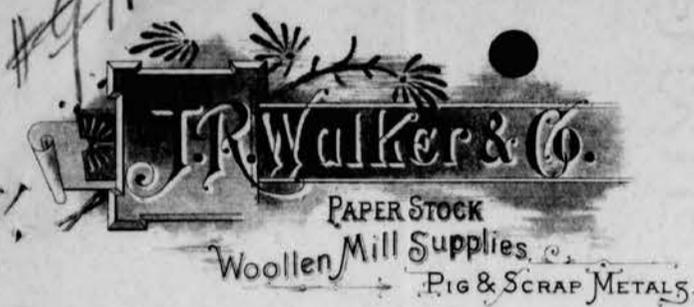
July 31st, 1905

Nathan Brown
D. Williamson
Christina Cosigan
J. P. Walker

PRÉSENTÉ.....CONSEIL.....AUG 9th 1905
PRÉSENTÉ.....COMITÉ.....DE LA VOIRIE SEP 11 1905

P27/D1,108

#9112



MAIRIE 1334
TELEPHONE 244

CABLE ADDRESS
REK LAW.

35 Common St.

Montreal, Aug. 21st, 1905

MR. E. A. GRESE
CITY CLERK ST. CUNEGONDE

DEAR SIR/

I am in receipt of your favor of the 17th inst. and am much disappointed to learn that your Council has seen fit to put our petition for a permanent sidewalk over for another year, especially as it is now over a year since our first petition asking for this was sent in to the Council, and your reason given for doing so hardly seems a reasonable one as when the matter is really considered it only means the difference in cost between that of a permanent and wooden sidewalk less half the difference contributed by the proprietors, and we naturally feel somewhat sore when we see our neighbours on this street in both City and Westmount being priveleged in having good thoroughfares that they are not asked to contribute for.

You are aware that the city is now asphaltting this street out to their limits and we think it a pity that this small portion opposite our properties at the same time should not be widened and asphalted too being one of the principal thoroughfares.

PRÉSENTÉ CONSEIL
 PRÉSENTÉ COMITÉ
 DE LA VOIRIE

Yours truly,

Geo. P. W.
 AUG 31 1905
 SEP 17 1905

Dict. G. P. W.

Rep. 7/8/05

P27/D1,108



Pièces réunies

FIN

P27/D1,108

Ste-Cunégonde, le 27^e jour d'août 1905

A Mons. le Maire C^{te} P. Fabre, M. M. Les Echevins
L. Hamelin-Jos. Maréchal, J. Cardinal,
Art. Geoffron, Alf. Chretien, V. Veau,
O. L. Henault
Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée

de tous les comités et d'un comité général

aura lieu mercredi, le 23^e jour d'août 1905

à sept heures et demie p. m. dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Etude du projet de règlement
d'annexion etc

Par ordre,

A. Guse
Greffier-Trésorier.

Je soussigné certifie sous mon
serment d'office que le vingt-
trois-ième jour d'août mil neuf
cent cinq j'ai signifié copie de la
présente avis à Messrs L. P. Fabien Maire
O. L. Henault V. V. V. de U. A. G. G. G.
L. Hamelin Jos. Maricotte J. A. Cardinal
A. Chretien L. Chevreuil

Louis Gagné

St. Eustache 23/8/1905-

M. M.
1679
22 Août 1905
Avis - assemblée de
sous les comités et d'un
comité général

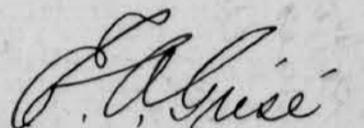
P27/D1,108

PROVINCE DE QUEBEC
Cite de Ste Cunegonde
de MONTREAL

Avis Public

est par le present donné que à sa session du
tenue lundi le vingt-unième jour d'août mil neuf-
cent cinq le conseil de la Cité de SteCunegokde
de Montreal a passé un reglement No112concernant
la fermeture d'une partie des rues Vinet et Tracy

DonnéaSteCunegonde deMontreal ce vingt-
troisièmeejokr d'acôt milX neuf cent gautre

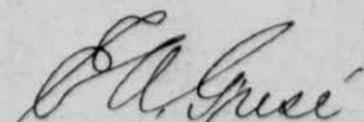

Greffier-Tresorier

PROVINCE OF QUEBEC
City of St Cunegonde
of Montreal

Public Notice

is hereby given that at its session held
on the twenty-first day of August 1905; the Coun-
cil of the City of ST Cunegonde of Montreal hath
passed a BY-Law No 112 concerning the closing of
a part of Vinet & Tracy streets

Given at St Cunegonde of Montreal this
twenty-third day of August1905


City Clerk

P27/D1,108

Avis Public
Replumet N° 112
Re fermeture des
rues Unet & Tracy
Août 23/05

Je soussigné certifie que le vingt-trois-iesme jour d'Août-Mil neuf cent-cinq j'ai affiché copie de la presente avis public à la porte de l'Eglise et de l'Hotel de Ville de Ste-Gunegonde

Ste-Gunegonde 23/8/1905-

J B Lagasci

P27/D1,108

Provincia de Quebec
Cite de Ste Cunegonde de Montreal
PROVINCE DE QUÉBEC

CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL

AIS PUBLIC

est par les présentes donné que Morus Gordon de la Cité
de Montréal, ce jour présenté une requête demandant à ce que
la licence d'hôtel de mons. Andrew Keyes au No 3124 rue Notre-Dame
lui soit transférée, et que la dite requête sera prise en considé-
ration par le Conseil de cette cité à sa session du 30 courant.

Donné à Ste Cunégonde ce vingt-troisième jour d'août mil neuf
cent cinq.

E. A. G. G. G.
Greffier.

P27/D1,108

Je soussigné certifie que le vingt-cinq-
ième jour d'août mil neuf cent cinq j'ai
affiché copie de la présente avis public aux
portes de l'Église et de l'Hotel de Ville de Ste Genevieve

cert. pub.

J. G. Deschamps

Donné & été enregistré de la mairie de la ville de Montréal le 25 août 1905
L'Échevin de la ville de Montréal
M. J. G. Deschamps
M. J. G. Deschamps
M. J. G. Deschamps
M. J. G. Deschamps
M. J. G. Deschamps

AVIS PUBLIC

CITE DE LA GENEVIEVE DE MONTRÉAL

LE 25 AOUT 1905

PROCEDES DE SCIEU

Monsieur
Caro de Montréal
d'Hotel 23/805

P27/D1,108

Province de Québec

◀ CITE DE STE-GUNECONDE ▶

DE MONTREAL. ED



A M. M. J. Vrain

D. J. A. Cardinal Cheverin

Monsieur,

Sachez que ce Conseil s'est, le vingt-neufième
jour d'août 1905 ajourné à mercredi

le trentième jour d'août 1905

E. A. Gué
Secrétaire

Laure Dubé

P27/D1,108

1657
30 Août 1905

AVIS D'AJOURNEMENT

Greffier.

Je soussigné certifie sous mon serment -
d'office que le trente-ième jour d'août j'ai
signifié copie de la présente avis d'ajournement
à Messieurs les Chevaliers J. A. Cardinal & V. Liace

St. Eustache 30/8/1905 -

Lan Bellefleur

St^e Cunegonde. Sept 6 1905

A demande pour bonne +
due considération, la Cité de
St^e Cunégonde de Montréal, promet
payer à l'ordre de la fabrique
de la paroisse de St^e Cunegonde
la somme de dix mille (\$10.000⁰⁰)
piastres avec intérêts à quatre pour cent
(4%) depuis dix ans à cette date

Fait et signé à St^e Cunegonde
de Montréal ce sixième jour de septem-
bre mil neuf cent cinq.

Maire

Secrétaire Trésorier
Cité de St^e Cunegonde de Montréal

Copie
cas

Sept 6/05⁻
Billet. 1683
Fabrique de
St Cuneonde +
cette Cite

P27/D1,108

McCord 1905 Sept 9 1905

ORDRE DU JOUR 11 SEPTEMBRE

1905.

- ✓ 1o- Approbation de comptes;
- ✓ 2o- Pose d'une borne fontaine;
- ✓ 3o- Vente d'une partie des rues Tracy & Vinet; *+ Durosay*
- ✓ 4o- Réclamation Itzweire & Sarrasin;
- ✓ 5o- Terrain pour y déposer la neige; *a mons. Morlett*
- 6o- Contrat re Eclairage;
- ✓ 7o- Lettre du Conseil d'Hygiène de la Province re dépotoir Côte St-Paul;
- ✓ 8o- Requête de Mons. James Morris re Hôtel "White Palace";
- ✓ 9o- Lettre de Geo. P. Walker re trottoirs permanents & expropriation rue Dorchester;
- 10o- ~~Lettre de Mons. James Morris re~~
- ✓ 10o- Requête de Mons. L. A. Nadeau re trottoirs;
- ✓ 11o- Pétition Hôpital ~~Général~~ Général;
- ✓ 12o- Pétition de Mons. Ls. Gagné, Constable;
- ✓ 13o- Rapport du médecin du Bureau de Santé re réclamation Henri Girard;
- 14o- Règlement re bibliothèque municipale

etc. etc. etc.

P27/D1,108

Ste-Cunégonde

Sept 9 1905

A Mons. C. P. Fabien Maire M. M. les Chevins
L. Hamelin, Jos. Marcotte, J. Cardinal,
Art. Geoffroy, Alf. Chretien, V. Vais, O. Renaud
Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée

de tous les comités et d'un comité général

aura lieu lundi, le 11 ^{leus} jour d' sept. 1905

à sept heures et demie p. m. dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Par ordre,

P. A. Grisé
Greffier-Trésorier.

P27/D1,108

Je soussigné certifie sous mon
serment d'office que le neuf-
ième jour de septembre mil neuf cent
cinq j'ai signifié copie de la pré-
sente avis à Monsieur L F Fabien Maire
et à Messieurs les Echevins Q L Henault
V Kian J A Cardinal Jos Marcotte
J U A Geoffrion L Hamelin & Alf Chrétien

St Eustache 9/9/1905

J L D Belhumeur

1684
Avis - Tous les Comités
11/9/05

Province de Québec
Cité de Ste-Cunégonde
de Montréal.

A V I S P U B L I C

est par les présentes donné par moi,
E. A. Grisé, Greffier-Trésorier de la Cité de Ste-Cuné-
gonde de Montréal, que ce conseil à sa session du trei-
zième jour de Septembre mil neuf cent cinq, a passé un
Règlement No-113 concernant les clubs, salles publiques
et autres lieux d'entretien ou d'amusements publics.
Tout intéressé peut en prendre connaissance au bu-
reau du soussigné, à l'Hôtel-de-Ville de cette cité.
Donné à Ste-Cunégonde de Montréal ce dix
huitième jour de Septembre mil neuf cent cinq.

E. A. Grisé
Greffier-Trésorier.

[Faint handwritten notes and bleed-through from the reverse side of the page]

P U B L I C N O T I C E

Province of Quebec
City of St-Cunegonde
of Montreal.

is hereby given by me, ~~E. A. Grisé~~
E. A. Grisé, Secretary Treasurer, that this Council
at its session held the ~~thirteenth~~ thirteenth
day of September, one thousand nine hundred & five
hath passed a By-law No-113 concerning, Clubs, Amu-
sement Halls, open to the public.
Given at St-Cunegonde of Montreal this
eighteenth day of September, one thousand nine
hundred & five.

E. A. Grisé
Secretary-Treasurer.

[Faint handwritten notes and bleed-through from the reverse side of the page]

P27/D1,108

1685
18 Sept. 1905.
Ansi - Règlement
1133
Cours de Droit - les
Chambres Publiques
M. Gagnier
Provinces of Quebec
City of St-Camille
of Montreal.

AVIS PUBLIC

Le dix-huitième jour de septembre mil neuf cent cinq.
Donné à Ste-Camille de Montréal ce dix
neuvième jour de septembre mil neuf cent cinq.
Tous intéressés sont en prendre connaissance au bu-
reau de sonseigneur, à l'Hôtel-de-Ville de cette cité.
Tout intéressé peut en prendre connaissance au bu-
reau de sonseigneur, à l'Hôtel-de-Ville de cette cité.
et autres lieux d'assemblée ou d'amusement publics.
Règlement No-113 concernant les clubs, salles publiques
et autres lieux d'assemblée ou d'amusement publics.
même jour de septembre mil neuf cent cinq, a passé un
ordonnance de Montréal, que ce conseil à sa session du trei-
zième jour de septembre mil neuf cent cinq, a passé un
E. A. Grisé, Greffier-Trésorier de la Cité de Ste-Camille.

Je soussigné certifie que
le dix-huitième jour de Sept
mil neuf cent-cinq j'ai affiché
Copie de la présente avis public
à la porte de l'Eglise et de l'Hotel
de ville de la Cité de Ste-Camille
de Montreal

Provinces of Quebec
City of St-Camille
of Montreal.

St-Camille 18/9/1905 -

is hereby given by me, E. A. Grisé,
Secretary Treasurer, that this Council
at its session held the thirteenth
day of September, one thousand nine hundred & five
has passed a By-law No-113 concerning Clubs, Am-
usement Halls, open to the public.
Given at St-Camille of Montreal this
eighteenth day of September, one thousand nine
hundred & five.

E. A. Grisé

Secretary-Treasurer.

P27/D1,108

Montréal, 18 septembre, 1905.

A Monsieur le Maire

et Messieurs les Echevins

de la Cité de Ste Cunégonde.

Nous soussignés, propriétaires intéressés au STATU QUO des rues Tracy & Vinet, supplions humblement votre Conseil de reconsidérer le Vote autorisant la vente d'une partie de ces rues à la Montreal Rolling Mills, considérant que la fermeture de ces rues serait d'un grand préjudice à nos propriétés.

Espérant que vous nous rendrez justice, nous demeurons,
Vos très humbles obligés

Jos. Ethier
F. LeLanc
F. LeRochon
Y. Lavigne
Gos. Morin
H. Paré
A. Lefebvre
sieur Dr. Philodéan
M. Lefebvre
Dame J. Trudeau
Maie Lacoste
D. Paré
alors
aujourd'hui
Remarque

1686
Pétition des
propriétaires du
Quartier Sud
et la Sépulture
des rues Vint & Tracy
18 Sept. 1905

P27/D1,108

P27/D1,108

Province de Québec

✧ CITE DE STE-GUNECONDE ✧

☛ DE MONTREAL. ☛



A

Mons. Arth. Geoffrion & Allin L. Hénauld

Monsieur,

Sachez que ce Conseil s'est, le 13^{me}

jour de Septembre 1905 ajourné à Mercredi

le 20^{me} jour de Sept. 1905

Léonie Vébert

Ass. Greffier.

P27/D1,108

1687
19 Sept. 1905.

AVIS D'AJOURNEMENT

Léonie Hébert
Je soussigné certifie sous mon
Serment-d'office que le dix-neufième
jour de Sept mil neuf cent-cinq j'ai
signifié copie de la présente avis d'a-
journement, à Messieurs O. L. Renault-Lévesque

O. L. Renault-Lévesque

ELECTORS' LIST

PUBLIC NOTICE is hereby given that the municipal electors' list for the several wards of the City of Ste. Cunegonde of Montreal, has been prepared, according to law, and that the said list shall be kept in the office of the undersigned, in the City Hall, for the examination of all concerned during the ten days following the date of the present notice from ten o'clock in the morning, till four o'clock in the afternoon, every day, until the final revision thereof.

Public notice is hereby further given, that the board of revisors, appointed to revise the electors' list, will meet in the City Hall, at the hour of three in the afternoon, of the 2d day of October, and daily thereafter, at the same place and hour until the said list is revised and settled.

Any elector who deems himself aggrieved by the omission of his name, in such list, or by any letter importing disqualification set against his name by the city treasurer as aforesaid or who may desire to object to any name on the list, shall be held to give written notice to the Board of Revisors or on before the thirtieth day of September next, till one o'clock in the afternoon, which notice shall be delivered at the office of the city clerk; the complainant shall further be held to appear, either personally or through his representative, before the board of revisors, to make good his application.

(By order,)

B. A. Grisé
City Clerk

City Clerk's Office, City Hall,
Ste. Cunegonde of Montreal,
September, 19th, 1905.

pour le retrait

P27/D1,108

LISTE DES ELECTEURS.

00-0-0-0-0-00

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la liste des électeurs municipaux pour les différents quartiers de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal, a été préparée, en conformité de la loi, et que la dite liste des électeurs sera déposée dans le bureau du soussigné, à l'Hôtel-de-Ville, pour l'examen de toutes personnes y concernées, durant les dix jours qui suivront la date du présent avis, depuis dix heures avant-midi jusqu'à quatre heures après-midi, chaque jour, jusqu'à ce qu'elle soit finalement révisée.

Avis public est de plus donné que le Bureau des Réviseurs nommé pour réviser la liste des électeurs, s'assemblera à l'Hôtel-de-Ville, à trois heures de l'après-midi le deuxième jour d'Octobre, 1905 et tous les jours suivants, à la même place et à la même heure, jusqu'à ce que toute la dite liste soit révisée et réglée.

Tout électeur qui se croit lésé par l'omission de son nom, par le trésorier de la cité, comme susdit, ou qui désire s'objecter à quelque nom sur la dite liste, sera tenu d'en donner avis par écrit au bureau du réviseur le ou avant le trentième jour de Septembre courant, jusqu'à une heure de l'après-midi lequel avis doit être délivré au bureau du Greffier de la cité. Le plaignant sera, en outre, tenu de comparaître, personnellement ou par son représentant, devant le bureau des réviseurs pour faire valoir sa demande.

Par ordre,

Bureau du Greffier de la Cité
HOTEL-de-VILLE

Ste-Cunégonde, 19 Sept. 1905.

C. A. Gusi

Greffier de la Cité
de Ste-Cunégonde

P27/D1,108

Je soussigné certifie sous mon serment d'office que le dix-neuf-iesme jour de sept mil neuf cent cinq j'ai affiche copie de la presente liste electorale aux portes de l'Eglise et de l'Hotel de Ville de Ste Genevieve de Montreal

Ste Genevieve 19/9/1905

A. Bouché

de Ste Genevieve
electeur de la cite

1688
19 Sept. 1905.
Avis - Liste des elec-
teurs municipaux
Ste Genevieve

Hotel-de-Ville
de Ste Genevieve

Je soussigné certifie sous mon serment d'office que le dix-neuf-iesme jour de sept mil neuf cent cinq j'ai affiche copie de la presente liste electorale aux portes de l'Eglise et de l'Hotel de Ville de Ste Genevieve de Montreal

00-0-0-0-0-0-00

LISTE DES ELECTEURS

P27/D1,108

Je, *Philippin Pepin*, ayant été
nommé *Constable* pour la cité de Sainte-Cunégonde de
Montréal, jure que je remplirai fidèlement, impartialement, honnê-
tement et diligemment tous les devoirs de la dite charge, au meilleur
de ma capacité et de ma connaissance. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté ce *vingt-neuvième*
jour du mois *septembre 1805*
à Ste-Cunégonde de Montréal, par devant
moi, le soussigné ~~Juge de Paix~~ *Reorder*

Philippin Pepin

A. Royette
R.

P27/D1,108

Comptable
Serment d'office
Philias Pepin
25 Sept 1905

ELECTORS LIST

LISTE DES ELECTEURS PARLEMENTAIRES

PUBLIC NOTICE is hereby given that the municipal electors list for the several wards of the City of Montreal, has been prepared in conformity with the law, and that the said list of electors will be deposited in the office of the undersigned, at the Hotel-de-Ville, for the examination of all persons concerned, during the ~~10~~ 15 days which will follow the date of the present notice, from ten o'clock in the forenoon to four o'clock in the afternoon, every day, until it is finally revised.

Avis public est de plus donné que le bureau des réviseurs nommé pour réviser la liste des électeurs, s'assemblera à l'Hôtel de-Ville, à 7 heures de l'après-midi le vingt cinquième jour d' Octobre, et tous les jours suivants, à la même place et à la même heure, jusqu'à ce que toute la dite liste soit révisée et réglée.

Tout électeur qui se croit lésé par l'Omission de son nom dans la dite liste, ou par une note de déqualification apposée vis-à-vis son nom, par le trésorier de la cité, comme susdit, ou qui désire s'objecter à quelque nom sur la dite liste, sera tenu d'en donner **par écrit** avis au bureau du réviseur le ou avant le douzième jour d' Octobre lequel avis doit être délivré au bureau du Greffier de la cité. Le plaignant sera, en outre, tenu de comparaître, personnellement ou par son représentant, devant le bureau des réviseurs pour faire valoir sa demande.

Par ordre,

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE

HOTEL-de-VILLE

Ste-Cunégonde, le 26 Sept. 1905.

O. A. Grisé

Greffier de la Cité

P27/D1,108

~~issent ou par son représentant, devant le bureau des réviseurs pour
faire valoir sa demande.~~

~~Par ordre,~~

~~Greffier de la Cité~~

ELECTORS' LIST

PUBLIC NOTICE is hereby given that the municipal electors' list for the several wards of the City of Ste. Cunegonde of Montreal, has been prepared, according to law, and that the said list shall be kept in the office of the undersigned, in the City Hall, for the examination of all concerned during the ~~ten~~ ^{six} days following the date of the present notice from ten o'clock in the morning, till four o'clock in the afternoon, every day, until the final revision thereof.

Public notice is hereby further given, that the board of revisors, appointed to revise the electors' list, will meet in the City Hall, at the hour of ^{seven} in the ^{after} noon, of the ^{25th} day of ^{October}, and daily thereafter, at the same place and hour until the said list is revised and settled.

Any elector who deems himself aggrieved by the omission of his name, in such list, or by any letter importing disqualification set against his name by the city treasurer as aforesaid, or who may desire to object to any name on the list, shall be held to give written notice to the Board of Revisors or on before the ^{12th} day of ^{October} next, which notice shall be delivered at the office of the city clerk; the complainant shall further be held to appear, either personally or through his representative, before the board of revisors, to make good his application.

(By order,)

C. A. Grisé
City Clerk.

City Clerk's Office, City Hall,
Ste. Cunegonde of Montreal,

September 26th 1905.

Je soussigné certifie que le vingt-
~~cinq~~^{six}-ième jour de sept-mil-neuf-cent
cinq j'ai affiché copie des ~~de~~ présentes ~~est~~
liste parlementaire aux portes de l'Eglise &
de l'Hotel de Ville de la Cité de Ste-Bunegonde
de Montreal

ste-Bunegonde 26/9/1905

le Lecteur du Parlementaire

avis - liste des

26 Sept. 1905

1690

Suffret

Louis Gagne

P27/D1,108

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Ste-Cu-
gonde de Montréal.

A V I S P U B L I C

Est par le présent donné par moi, E. A. Grisé, Secrétaire-Trésorier, que ce conseil, à sa session tenue le vingt huitième jour de Septembre, mil neuf cent cinq, a passé un règlement No-114 concernant l'établissement et l'entretien d'une Bibliothèque publique et gratuite dans la Cité de Ste-Cunégonde. Donné à Ste-Cunégonde de Montréal, ce vingt neuvième jour de Septembre mil neuf cent cinq.

E. A. Grisé
Greffier-Trésorier.

PROVINCE of QUEBEC
City of St.Cune-
gonde of Montreal

P U B L I C N O T I C E

is hereby given that, at its session held on the 28th of September inst. (1905) the Council of the City of Ste-Cunegonde of Montreal, hath passed a By-law No-114, concerning the establishment of a public & free library in the City of Ste-Cunegonde of Montreal.

Given at Ste-Cunegonde of Montreal this 29th day of September, one thousand nine hundred & five.

E. A. Grisé
City Clerk.

P27/D1,108

Je soussigné certifie que le vingt-neuf-iesme jour de sept-mil-neuf-cent-cinq j'ai affiché copie de la présente avis public aux portes de l'Eglise et de l'Hotel de Ville, de la Cite de Ste Genevieve de Montreal

Ste Genevieve 29/9/1905-

Alain Fournageaux

Cette notice
Reglemeent #114
Re bibliotheques
29 sept. 1905.

P27/D1,108



Pièces réunies

DÉBUT

No-114.

Règlement concernant l'établissement et l'entretien d'une
bibliothèque publique et gratuite dans la Cité de Ste-Cunégonde.

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, dans le Comté d'Hechelaga tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, **Judi**, le vingt huitième jour de Septembre mil neuf cent cinq conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil, passée à sa session tenue, mercredi le vingtième jour de Septembre mil neuf cent cinq, conformément à la loi à laquelle session sont présents: M. M. les échevins Ludger Hamelin, Jos. Marcotte, J.A. Cardinal, Alf. Chrétien, V. Visu, O. L. Hénault & Arth. Geoffrion fermant un quorum de ce conseil sous la présidence de Mens. le Maire C. P. Fabien.

Il est ordonné et statué par le dit Conseil comme suit:

Sec.1. Une bibliothèque publique et gratuite, contenant des salles de lecture convenables, est par les présentes établie dans la cité de Ste-Cunégonde, dans le but de propager parmi les citoyens en général la connaissance des sciences, des arts et de la bonne littérature et la dite bibliothèque contiendra, entre autres livres, des recueils, journaux et revues traitant généralement de sujets industriels, d'arts et de sciences usuels.

Sec.2. La dite bibliothèque sera connue et désignée sous le nom de "Bibliothèque Publique et Gratuite de Ste-Cunégonde" et sera établie dans l'emplacement déjà fixé par le Conseil.

Une Commission spéciale, composée de pas plus de cinq membres sera choisie par le Conseil parmi les échevins pour l'administration de la bibliothèque. Le Curé de la Cité de Ste-Cunégonde étant ipso facto membre de la dite Commission.

Sec.3. Le Conseil de Ville votera, tous les ans, sur le revenu ordinaire de la cité, une somme de pas moins de \$1,000,00 pour entretenir la dite bibliothèque ainsi que pour acheter et tenir en bon ordre les livres, recueils, revues, tableaux, statues, peintures et autres objets d'art qu'elle contiendra.

Sec.4. La bibliothèque et les salles de lecture seront à perpétuité ouvertes gratuitement aux habitants de la cité de Ste-Cunégonde, sauf toutefois les règles et règlements que la Commission spéciale établira avec l'approbation du Conseil.

C. A. Grisé
Greffier.

C. P. Fabien Maire

No-114.

Règlement concernant l'établissement et l'entretien d'une bibliothèque publique et gratuite dans la Cité de Ste-Cunégonde.

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, dans le Comté d'Hechelaga tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, **Jouéi**, le vingt huitième jour de Septembre mil neuf cent cinq conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil, passée à sa session tenue, mercredi le vingtième jour de Septembre mil neuf cent cinq, conformément à la loi à laquelle session sont présents: M. M. les échevins Ludger Hamelin, Jos. Marcotte, J.A. Cardinal, Alf. Chrétien, V. Viau, O. L. Hénault & Arth. Geoffrion forment un quorum de ce conseil sous la présidence de Mons. le Maire C. P. Fabien.

Il est ordonné et statué par le dit Conseil comme suit:

Sec.1. Une bibliothèque publique et gratuite, contenant des salles de lecture convenables, est par les présentes établie dans la cité de Ste-Cunégonde, dans le but de propager parmi les citoyens en général la connaissance des sciences, des arts et de la bonne littérature et la dite bibliothèque contiendra, entre autres livres, des recueils, journaux et revues traitant généralement de sujets industriels, d'arts et de sciences usuels.

Sec.2. La dite bibliothèque sera connue et désignée sous le nom de "Bibliothèque Publique et Gratuite de Ste-Cunégonde" et sera établie dans l'emplacement déjà fixé par le Conseil.

Une Commission spéciale, composée de pas plus de cinq membres sera choisie par le Conseil parmi les échevins pour l'administration de la bibliothèque. Le Curé de la Cité de Ste-Cunégonde étant ipso facto membre de la dite Commission.

Sec.3. Le Conseil de Ville votera, tous les ans, sur le revenu ordinaire de la cité, une somme de pas moins de \$1,000,00 pour entretenir la dite bibliothèque ainsi que pour acheter et tenir en bon ordre les livres, recueils, revues, tableaux, statues, peintures et autres objets d'art qu'elle contiendra.

Sec.4. La bibliothèque et les salles de lecture seront à perpétuité ouvertes gratuitement aux habitants de la cité de Ste-Cunégonde, sauf toutefois les règles et règlements que la Commission spéciale établira avec l'approbation du Conseil.

Approuvé
Z. N. Dupuis
Maire de la Cité

1692
Règlement N° 114
Établissant une
bibliothèque
28 Sept. 1905.

1692

P27/D1,108

P27/D1,108



Pièces réunies

FIN

P27/D1,108

Ste-Cunégonde, 30 Sept. 1905

A Mons. V. Viau, L. Namelin,
J. A. Cardinal & Alf. Chrétien

Monsieur,

Avis spécial vous est par le présent
Bureau des Réviseurs
donné que le ~~Council~~ de cette Cité procédera
à l'examen et à la vérification de la liste des
électeurs ~~parlementaires~~, municipaux
le deuxième jour de Octobre
mil ~~cent~~ cent ~~quatre-vingt-dix~~ dix, à 3
heures P. M., au No. 224 rue Richelieu.

Par ordre,

Léonie Vébert
Ass. Greffier-Trésorier.

Sept. 1905

M. M. les échevins
J. Cardinal, Alf.
J. Jos. Marcotte

né qu'une assemblée

Octobre 1905

de l'Hôtel-de-Ville.

Par ordre,

Léonie Vébert
Ass. Greffier-Trésorier.

P27/D1,108

Ste-Cunégonde, 30 Sept. 1905

A Mons. le Maire C. P. Fabieu, M. M. les échevins
Arth. Geoffroy, L. Namelin, J. A. Cardinal, A. G.
Christien, V. Viau, O. S. Hénauld, Jos. Marcotte
Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée

de tous les comités et d'un comité général.....

aura lieu lundi, le 2^{me} jour d'Octobre 1905

à sept heures et demie p. m. dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les questions suivantes seront prises en considération :

Par ordre,

Léonie Vébert

Ass. Greffier-Trésorier.

P27/D1,108

Je soussigné certifie sous mon
Serment d'office que le trentième
jour de Sept-mil neuf cent cinq
j'ai signifié copie de la présente
avis à Messieurs E. P. Labien maire
P. L. Henault - V. Kiane Jos Marcotte
J. A. Cardinal J. U. A. Geoffrion Jud
Hamelin et Alf. Chretien

1693

30 Sept. 1905.

Avis- assemblée de
sous les comités & d'un
comité général
Léonie Vébert

St. Eusebe 30/9/1905-

Lan de Bellefleur

AU CONSEIL DE LA CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL

Monsieur le Maire
et Messieurs les Echevins:

L'humble requete de Monsieur Joseph Bruneau, de la cité de Ste Cunégonde de Montréal,

1. Qu'il est propriétaire d'un immeuble situé sur la rue Duvernay en la dite cité de Ste Cunégonde;
2. Que le ou vers le par contrat fait entre vous et The Montreal Rolling Mill Co limitée, vous avez vendu à la dite compagnie la propriété de la rue Duvernay située ^{à côté} en face de la propriété de votre requérant;
3. Que par ce fait, votre requérant a été privé de l'usage de la dite rue faisant front ~~à sa propriété~~ ou attenant à sa propriété et a souffert de ce chef des dommages considérables et en souffrira encore dans la diminution de ses loyers, et de la valeur de la dite propriété;
4. Que de plus la dite Compagnie faisant des travaux sur la partie de la dite rue ainsi achetée, a posé et placé pendant un long laps de temps avec votre autorisation expresse ou tacite, une grosse quantité de matériaux et a de ce fait pendant longtemps bouché le puisard recevant leseaux de la rue et des environs.
5. Que la cave de votre requérant a été inondée littéralement et la dite propriété a souffert des dommages considérables qu'il a encore été impossible de tout déterminer.
6. Que sans préjudice aux dommages futurs, votre requérant réclame avoir subi des dommages pour un montant de \$234.00, tant pour perte de loyer, diminution de loyer et de valeur du dit immeuble causées par le voisinage immédiat de la dite Compagnie.
7. Que la cité de Ste Cunégonde en loi et en équité est responsable des dits dommages soufferts par le requérant, comme

comme elle en a été dûment notifiée en juillet 1905, par un protêt fait et passé devant Mtre Boudreau N.P.

A ces causes votre requérant, se réservant tout recours pour dommages futurs et non découverts actuellement, demande à ce que le Conseil de la Cité de Ste Cunégonde redresse ces dits griefs et indemnise le dit requérant de toutes pertes connues et liquidées résultant de la vente de la propriété de la dite rue Duvernay, et les frais d'avocats ~~et~~ et de notaires occasionnés pour obtenir justice, à ce que le dit Conseil lui paie la dite somme de \$234.00 en outre des frais légaux tels que susdits.

ET PEREZ JUSTICE.

Montréal 2 Octobre 1905

A. J. Bissonnet

Procureur du requérant.

le dit document a été déposé au greffe de la Cour le 20/10/05
le dit document a été déposé au greffe de la Cour le 20/10/05
PRÉSENTÉ
COMITÉ
DE LA VOIRIE
COMITÉ
DE LA VOIRIE

-2-

comme elle en a été dûment notifiée en juillet 1905, par un
 protest fait et passé devant M^{re} Bonhomme N.P.
 A ces causes votre requérant, se réservant tout recours
 pour dommages futurs et non découverts actuellement, demande
 à ce que le Conseil de la Cité de Ste Genevieve reconnaisse ces
 dits griefs et indemnise le dit requérant de toutes pertes
 connues et liquidées résultant de la vente de la propriété
 de la dite rue Duvernoy, et les frais d'avocats xxx et de
 notaires occasionnés pour obtenir justice, à ce que le dit
 Conseil lui paie la dite somme de \$284.00 en outre des frais
 légaux tels que susdits.

ET FERRER JUSTICE.

Montreal 2 Octobre 1905



Procurateur du requérant.

PRÉSENTÉ ~~CONSEIL~~ OCT 2 1905 RÉFÉRÉ A l'avocat de la
 PRÉSENTÉ COMITÉ DE LA VOIRIE Cité.
 Copie remise a M^r F P Dupuis
 le 3 oct / 05

1694
2 oct 1905

REQUETE DE
JOSEPH BRUNEAU

AU
CONSEIL DE LA CITE DE
STE CUNEGONDE

A. E. J. BISSONNET

Proc. du requérant.

OCT 2 1905
RECEVEUR l'avocat
de la cité

P27/D1,108

AU CONSEIL DE LA CITE DE Ste-CUNEGONDE DE MONTREAL.

111-011

Monsieur le Maire

et Messieurs les Echevins:

L'humble requête de Monsieur Joseph Bruneau, de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal,

1. Qu'il est propriétaire d'un immeuble situé sur la rue Duvernay en la dite cité de Ste-Cunégonde;
2. Que le eu vers le par contrat fait entre vous et The Montreal Rolling Mills Co. limitée, vous avez vendu à la dite compagnie la propriété de la rue Duvernay située à côté de la propriété de votre requérant;
3. Que par ce fait, votre requérant a été privé de l'usage de la dite rue faisant front ou attenant à sa propriété et a souffert de ce chef des dommages considérables et en souffrira encore dans la diminution de ses loyers, et de la valeur de la dite propriété;
4. Que de plus la dite Compagnie faisant des travaux sur la partie de la dite rue ainsi achetée, a pesé et placé pendant un long laps de temps avec votre autorisation expresse ou tacite, une grosse quantité de matériaux et a de ce fait pendant longtemps bouché le puisard recevant les eaux de la rue et des environs.
5. Que la cave de votre requérant a été inondée littéralement et la dite propriété a souffert des dommages considérables qu'il a encore été impossible de tout déterminer.
6. Que sans préjudice aux dommages futurs, votre requérant réclame avoir subi des dommages pour un montant de \$234.00, tant pour perte de loyer, diminution de loyer et de valeur du dit immeuble causées par le voisinage immédiat de la dite Compagnie.
7. Que la cité de Ste-Cunégonde en loi et en équité est responsable des dits dommages soufferts par le requérant, comme elle en a été dument notifiée en juillet 1905, par un protêt fait et passé devant Mtre. Boudreau N.P.

A ces causes votre requérant, se réservant tout recours pour dommages futurs et non découverts actuellement, demande à ce que le Conseil de la Cité de Ste-Cunégonde redresse ces dits griefs et indemnise le dit requérant de toutes pertes connues et liquidées résultant de la vente de la propriété de la dite rue Duvernay, et les frais d'avocats et de notaires occasionnés pour obtenir justice, à ce que le dit Conseil lui paie la dite somme de \$234.00 en outre des frais légaux tels que susdits.

ET FERREZ JUSTICE.

Montréal 2 Octobre 1905.

(signé) A.E.J. Bissonnet, Procureur du requérant

Vrai Copie
E.A. Gusi Greffier

P27/D1,108

(attend) A. E. J. Bissonnet, Procureur du redigéant

Montréal 5 Octobre 1905.

ST. MERRI JUSTICE.

de \$234.00 en outre des frais légers tels que amendes.

opèrent Justice, et ce que le dit Conseil lui doit la dite somme
Duvieux, et les frais d'avocats et de notaires occasionnés pour
l'indiqués requérant de la vente de la propriété de la dite rue
Arlets et indiqués le dit redigéant de toutes lettres connues et
ce que le Conseil de la Cité de Ste-Quinque redigés ces dite
pour données futurs et non déconvoisés personnellement, demandé à
à ces données votre redigéant, ne résolvant sont reconre

fait et passé devant Mtre. Bonheure H.P.

elle en a été donné notifié en Juillet 1904. Par un Procet
à. Que le cité de Ste-Quinque en loi et en qualité est

simple annulé par le volatage l'indiqués de la dite Compagnie.

pour être de lever, diminution de loyer et de valeur, le dit m-
projeté avoir nubi des données pour un montant de \$234.00 sans
c. Que sans préjudice aux données futures, votre redigéant

du, il a encore été impossible de tout déterminer.

p. Que le case de votre redigéant a été indiquée l'indiqués

pour le paiement recevant les eux de la rue et des environs.

une grosse quantité de marchandises et a de ce fait pendant longtemps
un long laps de temps avec votre autorisation expresse en fait.
le partie de la dite rue ainsi séparée, a bond et l'indiqués pendant

4. Que de l'ins la dite Compagnie faisaient des travaux sur

brûlés;

dans la diminution de ses loyers, et de la valeur de la dite pro-

teit de ce que des données considérables et en conséquence encore
de la dite rue faisant front ou étant à sa propriété et a souf-

à l'égard de votre redigéant;

entre vous et The Montreal Building Mills Co. Limited, vous avez
que le en votre le

Duvieux, le dit cité de Ste-Quinque;

de la dite Compagnie de Montréal.

et Messieurs les Echevins;

Réglement concernant amendes

No-114

UN CONSEIL DE LA CITE DE STE-QUINQUE DE MONTRÉAL.

1695
2 Oct 1905

Requête des
juges.
J. Bruneau

Nomination du Maire

NOMINATION DES ECHEVINS

AVIS PUBLIC est par le présent donné que ~~Lundi~~, *le mardi le dixième* jour *d'octobre* ~~de Janvier~~ courant, à 10 heures de l'avant-midi, il se tiendra à l'Hôtel-de-Ville, une assemblée des électeurs municipaux *des différents* quartiers de la Cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, pour procéder, conformément à la loi, à la nomination *des* candidats pour la charge d'échevins pour *les différents* quartiers de la Cité.

Donné à Sainte-Cunégonde de Montréal, ce *deuxième* jour ~~de Janvier~~ *d'octobre* ~~mil huit cent quatre-vingt-~~ *mil neuf cent cinq*
E. A. Guse
Greffier.

Nomination of the Mayor.

NOMINATION OF ALDERMEN

PUBLIC NOTICE is hereby given that, on ~~Monday~~, *Tuesday* the *tenth* day of ~~January~~ *October* instant, at 10 o'clock in the forenoon, a meeting of the municipal electors of the *different* wards of the City of Sainte-Cunegonde of Montreal, will be held in the Town Hall, to proceed, in conformity with the law, to the nomination of candidates for the office of aldermen for the *different* wards of the City.

Given at Sainte-Cunegonde of Montreal, this *second* day of ~~January~~, *October* ~~one thousand eight hundred and ninety-~~ *one thousand nine hundred + five*
E. A. Guse
City Clerk.

P27/D1,108

P27/D1,108

Je soussigné certifie que le deux-
sième jour de Octobre mil neuf cent cinq j'ai
affiché copie de la présente avis public aux
portes de l'Eglise et de l'Hotel de ville de la
Cité de Ste Genevieve de Montreal

Sto Genevieve 2/10/1905

Alais Fourangeaux

Avis
1905
Sto Genevieve

Montreal 3 Oct 1905

Monsieur le Maire de Ste Genevieve et Messieurs
les Schémins

Mes services ayant été
requis par M. Tremblay, Chef du Département
du Feu pour assister aux épreuves faites
sur la pompe à incendie de la dite cité et
dans faire un rapport au Conseil. J'ai l'hon.
neur de vous soumettre ce rapport comme
suit:

Sam. 4^o 30 Septembre
à l'épreuve fait sur les bords du Canal de Ste
(C) Lachine la pression de la vapeur a été
monte à 100 lbs en dix minutes. Il y a eu un
retard de 1/2 à 2 minutes causé par un four-
geur (valve) resté ouvert. La valve de surté
(safety valve) échappe la vapeur à 150 lbs

La première épreuve pour les
jets (nozzles) d'eau de 1 pouce et de 2 jets
de un pouce pendant 15 minutes. les diffé-
rentes pressions prise par intervalle de 3
minutes. moyenne de la pression de la vapeur
étant 142 lbs. La moyenne de la pression
de l'eau 192 lbs. La deuxième épreuve a duré
10 minutes avec un jet de 1/2 pouce, la
moyenne de la pression de la vapeur

143 lbs, la moyenne de la pression de
l'eau 191 lbs. La troisième épreuve a duré
6. ^{1/2} minutes ^{le jet d'eau de 1/2 pouce} la pression moyenne de la
vapeur étant 135 lbs celle de l'eau 170 lbs

La quatrième épreuve a duré 15 minutes
avec un jet de 1/2 pouce, la pression moyenne

de la vapeur étant de 142 lbs et 173 celle de l'eau.

Un épreuve fait le 3 octobre pour connaître le rendement en gallons par minute, le temps pour élever la pression de la vapeur de la première fumée à 100 lbs de pression 8^{me} minutes. Deux réservoirs contenant l'un 478 gallons l'autre 473 ont été rempli en (1) minute et (3) secondes (951 Gallons)

Après avoir examiné les pièces de la construction qui sont faits avec du matériel de première qualité j'ai constaté que la chaudière ne fournissait amplement de la vapeur à l'engin et que toute la construction de la machine a été faite avec soin

Je demeure
 Votre tout dévoué
 O. Richard
 355 Rue Wolfe
 Montréal

¹⁶⁹⁴
Expertise de
Monsieur Richard
le souper a
mardi
3 Oct. 1905

PRÉSENTÉ.....CONSEIL.....OCT 1 & 1905
PRÉSENTÉ.....COMITÉ.....

P27/D1,108

P27/D1,108

Province de Quebec,

CITÉ DE SAINTE-CUNÉGONDE DE MONTRÉAL.

A Mess. Jos. Marcotte, J. A. Cardinal, Arthur Geoffriou
aff. Chrétien, Orille Louis Renault, Ars. Campbell, C. Hamelin
MONSIEUR, Marcel Es. Lyburnet

A VIS SPECIAL vous est par les présentes
donné par le soussigné, ^{E. A. Grisé} JEAN P. VÉBERT, Greffier, que
~~Lundi~~ ^{mardi} le dixième — jour de ~~Janvier~~ ^{Octobre} courant,
vous avez été dûment élu échevins pour les quartiers Nord-Ouest-Est
& Sud de cette Cité.

Donné à Sainte-Cunegonde de Montreal, ce
dixième — jour de ~~Janvier~~ ^{Octobre} mil huit cent cinq
~~quatre vingt~~

E. A. Grisé
Président de l'Élection.

P27/D1,108

Avis d'Élection
aux électeurs
Oct. 10/05

Je soussigné certifie sous mon
serment d'office que le dixième
jour d'Octobre mil neuf cent-cinq j'ai
signifié copie de la présente avis à
Messrs J. A. Cardinal J. A. Geoffrion
Ar. Campbell G. Chrétien G. Honault
Jos. Marcotto L. Hamelin & M. J. Lyburner
Lévesque

St. Cunegonde 10/10/1905 -

Alain Turangeau

P27/D1,108

Province de Quebec,

CITÉ DE SAINTE-CUNÉGONDE DE MONTRÉAL.

A Mons. Théo. Cypriot,

MONSIEUR,

A VIS SPECIAL vous est par les présentes
donné par le soussigné, ^{E. A. Grisé} ~~JEAN P. VÉBERT~~, Greffier, que
~~Lundi~~ ^{mardi} le dixième jour de ~~Janvier~~ ^{Octobre} courant,
vous avez été dûment élu ^{maire} ~~échevin~~ pour le quartier
de cette Cité.

Donné à Sainte-Cunegonde de Montreal, ce
dixième jour de ~~Janvier~~ ^{Octobre} mil ~~neuf~~ cent cinq
~~quatre-vingt~~

E. A. Grisé
Président de l'Élection.

P27/D1,108

Avis d'édiction
au maire
Octobre 1905

Je soussigné certifie sous
mon serment d'office que le
dixième jour d'octobre mil neuf
cent-cinq j'ai signifié copie de la
présente avis spécial à Monsieur Theo Pypshot
maire

St. Eustache 10/10/1905

Alais Tournageau

P27/D1,108



Montréal, 10 octobre 1905

Mr E.A.Grisé,
Greffier de la cité de Ste-Cunégonde,
Ste-Cunégonde.

Monsieur le greffier,

Je vous retourne le projet No 114, approuvé.

L'année fiscale 1906 pour les fins du règlement qui accorde une commutation de taxe à la Compagnie The Thomas Davidson Mfg Co et à la Compagnie The Montreal Rolling Mills Co, commencera au premier mai 1906. L'année fiscale qui court du premier mai 1905 au premier mai 1906, est l'année fiscale 1905.

J'ai examiné la requête de Joseph Bruneau et je suis d'opinion que les motifs qu'il donne dans sa requête ne sont pas suffisants pour justifier sa demande.

J'ai

PRÉSENTÉ..... CONSEIL..... OCT 18 1905
PRÉSENTÉ..... COMITÉ.....



J'ai examiné le compte de Mr Emile Vanier, et je
et je n'ai rien qui puisse me justifier de dire que la
corporation n'est pas obligée de payer cette réclamation
de l'ingénieur; je dois donc aviser la corporation de
le payer.

Je n'ai pas encore eu la visite de l'inspecteur
de la cité pour me renseigner au sujet de la réclamation
de Mr Alphonse Desautels, de sorte que je ne suis pas
en état d'aviser la compagnie à ce sujet.

Votre dévoué,

L. N. Dupuis

Avocat de la Cité

1700
Lettre de M^r Dupuis

Opinion légale

Oct. 10-1905

Re annes fiscales
pour la municipalité
+ Jos. Brunau

P27/D1,108